

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0620^e** séance
tenue le **14 septembre 2020 à 14 heures**
par webconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, Mme Sylvie Dubois, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, Mme Isabelle Brault, M. Philippe Comtois, M. Maximilien Debia, Mme Diana Dimitrova, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Jonathan Goldman, M. Yan Kestens, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, M. Stéphane Ouellet, Mme Monique Pagé, Mme Tiiu Poldma, Mme Vardit Ravitsky, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Hugo Soudeyns, M. Gilles Soulez, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Asma Bouikni, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, Mme Éloïse Johnson, Mme Rafaëlle Pons, Mme Andréanne St-Gelais ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Fillion, Mme Isabelle Shumanski ; un invité : M. Denis Fortin, les observateurs : Mme Claire Benoit, Mme Geneviève Bouchard, Mme Céline Martinez, Mme Catherine Villemer.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Josée Aubin, M. Jean Barbeau, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. François Champagne, M. Robert Kasisi, M. Luc Valiquette.

EXCUSÉS : le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les représentants du corps professoral : Mme Nathalie Bureau, M. David Décary-Hétu, M. Jocelyn Dubuc, Mme Thora Martina Herrmann, M. Mathieu Lussier ; les représentants du personnel enseignant : M. Frédéric Kantorowski, Mme Lise Marien, M. Paolo Spataro.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur
PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les doyens

Le doyen de la Faculté de médecine
Patrick Cossette

La doyenne de la Faculté de pharmacie
Lyne Lalonde (Renouvellement)

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières
Sylvie Dubois

Le doyen intérimaire de la Faculté de l'éducation permanente
Michel Janosz (1^{er} octobre 2020)

Le directeur de l'École d'optométrie
Langis Michaud

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Mme Chantal Bémeur, professeure agrégée au Département de nutrition de la Faculté de médecine.
(Renouvellement)

M. Stéphane Ouellet, professeur agrégé au Département d'obstétrique-gynécologie de la Faculté de médecine

M. Gilles Soulez, professeur titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine

Faculté des arts et des sciences

M. Samir Saul, professeur titulaire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences

Faculté de médecine dentaire

M. Jean Barbeau, professeur titulaire au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire.
(Renouvellement)

Faculté de pharmacie

M. Jun li, professeur sous octroi agrégé à la Faculté de pharmacie. (Renouvellement)

Mme Marie Lordkipanidzé, professeure agrégée à la Faculté de pharmacie.

Faculté des sciences infirmières

Mme Isabelle Brault, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières. (Renouvellement)

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté de médecine dentaire

Mme Lise Marien, chargée de cours au Département de dentisterie de restauration de la Faculté de médecine dentaire. (Renouvellement)

Deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles

École Polytechnique

M. Steven Dufour, professeur agrégé au Département de mathématiques et génie industriel à l'École Polytechnique

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

Mme Éloïse Johnson, étudiante au premier cycle au Département de médecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Mme Rafaëlle Pons, candidate à la Maîtrise en études internationales à la Faculté des arts et des sciences

Mme Andréanne St-Gelais, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente. (Renouvellement)

Quatre membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont au moins deux élus parmi les cadres et professionnels sur fonds courant

Mme Isabelle Daoust, adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures à la Faculté des arts et des sciences.

Fins de mandat

Les doyens

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente
Christian Blanchette

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de pharmacie

M. Daniel Lamontagne, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie. (Retraite)

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

M. Samuel Poitras, étudiant au premier cycle au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences. (Démission)

AVIS DE DÉCÈS

Direction des immeubles

M. Robert Paulin, peintre retraité à la Direction des immeubles, décédé le 4 septembre 2020.

Faculté de médecine

Dr Martial G. Bourassa, professeur émérite à la Faculté de médecine, décédé le 28 juillet 2020.

Dr André Robidoux, professeur titulaire au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 25 juillet 2020.

Dr Claude Vanier, professeur adjoint de clinique au Département de psychiatrie et d'addictologie de la Faculté de médecine, décédé le 23 juin 2020.

Faculté de droit

Honorable André Brossard, diplômé de la Faculté de droit, décédé le 17 juin 2020.

Faculté des arts et des sciences

Mme Krista Hyde, professeure agrégée au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 20 juin 2020.

Faculté de l'aménagement

M. Jean-François Simard, professeur à l'École de design de la Faculté de l'aménagement, décédé le 18 juin 2020.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0620-1

ORDRE DU JOUR

2020-A0021-0620^e-590

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2020-A0021-0620^e-590.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0619^e séance intensive tenue le 11 mai 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. COVID-19 : information et discussion

8. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités

8.1. Comité des différends : nomination d'un suppléant au président

8.2. Comité de la recherche : nomination de deux membres professeurs

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance : Le 5 octobre 2020, à 14 heures

10. Clôture de la séance

AU-0620-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0619^e SÉANCE INTENSIVE TENUE LE 11 MAI 2020**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0619^e séance intensive tenue le 11 mai 2020, tel que présenté.

AU-0620-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0620-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0620-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

La présidente des délibérations rappelle que l'ordre du jour comporte un point d'information spécifiquement sur la COVID-19 ; elle invite les membres à réserver leurs questions à ce sujet pour ce point de l'ordre du jour.

AU-0620-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur, Daniel Jutras, souligne qu'il s'agit de sa première participation à l'Assemblée universitaire en tant que recteur et se dit très heureux de se joindre aux membres de l'Assemblée. Avant d'aborder son rapport, il présente brièvement la manière dont il conçoit l'Assemblée universitaire et les liens qu'il souhaite tisser avec les membres de l'Assemblée universitaire. Il conçoit l'Assemblée comme un espace de dialogue franc, transparent et de décision sur les principes généraux qui président à l'orientation et au développement de l'Université. Un lieu où on énonce collectivement les valeurs qui unissent les membres de la communauté universitaire : l'intégrité et la liberté académiques, la diversité, l'inclusion, le respect. Il souligne également des valeurs pour établir la direction qu'il souhaite donner aux rapports au sein de cette instance délibérante : une culture de l'excellence et de dépassement de soi, en recherche, en enseignement et à l'encadrement des étudiants ainsi qu'à la gouvernance, une culture d'influence

durable et de retombées mesurables pour l'Université dans le désir de faire de l'UdeM un vecteur incontournable du progrès social, scientifique, démocratique, culturel et économique du Québec, des communautés qui entourent l'Université ainsi que des communautés internationales auxquelles l'Université participe. Il considère que l'Assemblée universitaire est fiduciaire de ces valeurs à l'échelle universitaire. C'est dans cette perspective qu'il souhaite établir ses liens avec les membres de la communauté universitaire.

Le recteur présente ensuite son rapport, en réservant les éléments touchant la COVID-19 pour le point d'information portant spécifiquement sur ce sujet.

Depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire, de nombreuses réunions ont été tenues entre le recteur et les vice-recteurs et vice-rectrices et les principaux acteurs politiques des scènes municipale, provinciale et fédérale, notamment avec la mairesse de la Ville de Montréal, Valérie Plante, la députée fédérale d'Outremont, Rachel Bendayan, et des contacts multiples avec des représentants des ministères concernés, notamment les ministères de l'Enseignement supérieur, de la Santé et des Services sociaux, de l'Immigration, à l'Agriculture, de l'Économie et de l'Innovation.

Une rencontre plus récente a eu lieu avec la ministre Danielle McCann, nouvellement responsable de l'Enseignement supérieur, pour lui expliquer la réalité de l'UdeM dans ce contexte particulier et la sensibiliser à des enjeux dont l'accès des étudiants étrangers au territoire canadien et québécois. D'autres rencontres sont prévues cette semaine avec ses homologues du Québec sur cette question.

De nombreuses démarches ont été faites auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) au sujet du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Outre quelques modulations apportées au PEQ, toutes les modifications souhaitées n'ont pas été obtenues, mais les représentations se poursuivent à ce sujet.

Des discussions ont eu lieu tout au long de l'été avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) au sujet du financement pour le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) ; les discussions se poursuivent.

Des rencontres fréquentes ont lieu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, concernant l'établissement des zones d'innovation annoncées il y a plusieurs mois. L'UdeM est un partenaire incontournable de ces projets. Le recteur a eu une rencontre avec Chantal Rouleau, ministre responsable de la Métropole, pour discuter de la volonté de l'Université de Montréal de participer à ces zones d'innovation, en particulier celles qui contribueraient à la revitalisation de l'Est de Montréal.

Enfin, pour ce qui est des rencontres avec des acteurs gouvernementaux à Québec, le recteur, accompagné de la doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, Mme Théorêt, s'est rendu à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) pour l'annonce officielle de la réception du financement de 628 000 \$ accordé par le ministère de l'Enseignement supérieur pour l'élaboration d'un dossier d'opportunité concernant un programme de médecine vétérinaire délocalisé sur le campus de Rimouski. Cette annonce s'est faite en présence du recteur de l'UQAR et du ministre du MAPAQ ainsi que de la ministre déléguée au Développement économique régional. Un dossier est en préparation et devrait être déposé dans les prochains mois avec un objectif de mise en place du programme pour 2022.

Des rencontres régulières se tiennent avec les Directions régionales de santé publique (DRSP) concernant la COVID-19 ; le recteur y reviendra au point 7 de l'ordre du jour,

Les rencontres habituelles se sont tenues avec le BCI, les partenaires du U15 et Universités Canada, notamment pour des représentations touchant l'accès des étudiants internationaux au territoire canadien, ainsi que la participation des universités au plan de relance sociale et économique élaboré à l'échelle fédérale.

Un nombre important de rencontres internes ont été tenues. Dans ce cadre, le recteur a rencontré tous les exécutifs des syndicats et des associations au sein de l'institution, avec lesquels il souhaite établir un dialogue fructueux. Il a fait de même avec l'exécutif de la FAÉCUM.

Sur le plan des communications, d'abord à l'interne, deux éditions des « échanges avec le recteur » se sont tenues ; elles ont été visionnées par un grand nombre de personnes. Un premier le 16 juin et un plus récent, en août, où il était accompagné des vice-rectrices Louise Béliveau et Marie-Josée Hébert. Dans les deux cas, près de 200 questions avaient été reçues de la part des membres de la communauté universitaire. Une autre édition aura lieu probablement en janvier 2021.

Sur le plan des communications externes, le recteur a fait une tournée médiatique avec la presse écrite et des médias radio et télé dans le but de donner une visibilité médiatique à l'UdeM et de lui permettre d'être reconnue pour ce qu'elle est, à savoir une des meilleures universités au Canada et dans le monde. À cet égard, il souligne le bond de 12 places fait par l'UdeM dans le classement du Times Higher Education, la situant dorénavant au 73^e rang dans le monde universitaire.

Le recteur termine son rapport avec des félicitations. Il adresse d'abord un mot de bienvenue aux nouveaux professeurs, plus de 60 personnes, et 26 autres postes en voie de comblement ; puis il félicite les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des honneurs ainsi que des nominations au cours des dernières semaines.

AU-0620-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

La doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, Mme Théorêt, annonce que la Faculté a reçu un financement de 1 M\$ de Royal Canin Canada pour le développement d'un nouveau centre d'excellence en médecine interventionnelle (CEMI).

Dans la foulée des prix et honneurs mentionnés par le recteur dans son rapport, M. Molotchnikoff informe qu'en quelques semaines seulement trois articles de membres de l'Université ont été publiés dans les revues les plus prestigieuses, soit un article publié dans la revue *Sciences* et deux articles dans la revue *Nature*, ce qu'il considère comme une prouesse. Il souhaite que le rectorat fasse une publicité plus agressive à cet égard.

AU-0620-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Citant les propos de M. Daniel Jutras au sujet des pouvoirs de l'Assemblée universitaire, mentionnés au procès-verbal de la séance de l'Assemblée du 20 avril, pages 6 et 7, M. Saul demande au recteur de clarifier sa position concernant les pouvoirs de l'Assemblée universitaire tels que définis à l'article 20 a) de la Charte qui dit que « l'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et de son développement ». Il tient à préciser que, tel qu'énoncé dans cet article, l'Assemblée universitaire n'est pas consultée et informée, elle établit les grandes orientations de l'Université ; et deuxièmement, ses pouvoirs ne touchent pas seulement les orientations académiques.

Le recteur répond qu'il entend respecter dans son intégralité le texte de l'article 20 de la Charte et les pouvoirs de l'Assemblée universitaire tels qu'ils y sont énoncés. Il réitère qu'il n'a pas l'intention de faire obstacle aux pouvoirs et aux responsabilités de l'Assemblée universitaire tels qu'ils sont énoncés à l'article 20 de la Charte, ni de les réduire ou les modifier.

Mme Guay présente une question au recteur en lien avec son commentaire au sujet du rôle de l'UdeM dans le cadre des zones d'innovation et des discussions autour de la revitalisation de l'Est de Montréal. Il lui semble que la revitalisation s'oriente davantage du côté du développement d'Anjou alors qu'à son avis des populations ont besoin d'être mieux desservies, notamment celles de Montréal-Nord et

de Rivière-des-Prairies. Elle demande si l'on prend en compte l'avis des populations de ces quartiers et dans quelle mesure les dimensions sociales et humaines sont considérées dans ces discussions, en soulignant que les interventions de l'Université ne doivent pas se limiter au domaine clinique.

Le recteur rappelle que beaucoup de projets liés à la mise en place de zones d'innovation ont été annoncés dans les derniers mois et que le pôle Anjou en est un parmi d'autres. Des discussions sont en cours au sujet du développement d'un pôle en santé publique, dont la localisation n'est pas encore fixée. À son avis, ce pôle est un vecteur important d'intervention auprès des populations plus vulnérables de l'Est de Montréal. Il précise que ces zones d'innovation sont des projets de développement scientifique, social et économique qui au départ relèvent d'initiatives d'acteurs économiques. L'Université est un partenaire potentiel sur le plan de la recherche, mais elle n'a pas l'initiative d'établir ces zones d'innovation. Il souhaite que l'Université participe à ces efforts en s'inscrivant dans une vision d'influence durable de l'Université non seulement dans le progrès économique, mais aussi social, démocratique et culturel, de manière à élargir la compréhension qu'on a du rôle de l'Université dans ses interactions avec son environnement.

Mme Gariépy indique que la FAÉCUM reçoit plusieurs questions d'étudiants internationaux inquiets au sujet de leur entrée sur le territoire du Québec, des difficultés d'accès aux cours asynchrones et du renouvellement des statuts, notamment. Elle demande quelles démarches sont prévues à cet égard et s'il serait possible d'obtenir plus d'information à ce sujet dans le cadre des discussions de la direction avec les différents paliers de gouvernement concernant les étudiants internationaux.

Le recteur indique que les universités ne trouvent pas de réponses à leurs questions sur le processus par lequel elles obtiendraient l'autorisation du fédéral, avec l'aval de Québec, pour accueillir les étudiants le plus rapidement possible. Le gouvernement fédéral a accepté l'hypothèse que les universités puissent se voir accorder individuellement une exemption en présentant un plan d'accueil pour les étudiants internationaux. L'UdeM a préparé ce plan d'accueil, mais n'obtient pas de réponse de Québec sur l'identité du ministère ou de l'organisme auquel on devrait acheminer ce plan pour que le fédéral confère l'exemption. Pour ce qui est des démarches à venir sur cette question, il aura cette semaine une discussion avec le recteur et la rectrice des universités Laval et de Sherbrooke et une réunion d'urgence avec le BCI. Enfin, l'essentiel de sa conversation avec la ministre Danielle McCann la semaine dernière a porté sur cette question.

Mme Lebel déplore qu'un an après l'inauguration du Complexe des sciences, il y ait encore beaucoup d'échafaudages et de corridors bloqués par ceux-ci, ce qui nuit à la circulation et rend la distanciation sociale plus difficile. Elle s'inquiète aussi du peu de travailleurs sur le site. Elle demande si une date finale est établie pour la fin complète et définitive des travaux, et si des pénalités financières sont prévues pour inciter l'entrepreneur à compléter ses travaux.

Le recteur indique que ce projet est dans sa phase finale. Il cède la parole au vice-recteur Éric Filteau pour plus de détails à ce sujet.

M. Filteau indique que les discussions avec l'entrepreneur sont avancées; il reste l'animalerie qui devrait être livrée prochainement. En ce qui concerne la finalisation des travaux, l'escalier devrait être terminé d'ici trois semaines et on est en attente de livraison de verre, un problème qui n'est pas dû à l'entrepreneur, mais à des faillites de fournisseurs. Lors de son passage la semaine dernière, il n'a pas constaté tant d'échafaudages. Des travailleurs sont présents pour corriger les déficiences qui sont courantes à la suite des travaux. Il prend note du commentaire et va s'assurer qu'il n'y a pas d'échafaudages qui traînent, sauf ceux qui sont nécessaires pour le verre.

M. Séguin demande au recteur ses impressions sur sa rencontre avec Mme McCann, notamment s'il a senti que l'on a une oreille attentive de la ministre. Il demande aussi un suivi en ce qui concerne le financement, rappelant que M. Filteau avait évoqué au printemps dernier la possibilité de devoir revoir le budget plusieurs fois cette année.

Le recteur considère comme une bonne nouvelle d'avoir maintenant un ministère consacré à l'enseignement supérieur et des interlocuteurs intéressés par la situation des universités. Il dit avoir une bonne impression et avoir senti une très bonne écoute de Mme McCann qui se familiarise avec les dossiers de l'enseignement supérieur, en particulier le dossier des étudiants internationaux, qui ne relèvent pas exclusivement de son ministère. Il a senti un intérêt lorsqu'il a abordé la question des étudiants internationaux et fait part des inquiétudes quant au risque que ceux-ci choisissent de ne pas maintenir leur inscription s'ils ne parviennent pas à venir au Québec. Sur le plan financier, il n'y a pas de nouvelles annonces budgétaires du Ministère autres que celle déjà annoncée pour du financement lié à la COVID-19, destiné notamment au soutien à la réussite et à l'aménagement de l'enseignement à distance, qui représente un montant de 6,9 M\$ pour l'UdeM. Plusieurs scénarios sont envisagés, mais on ne sera pas en équilibre budgétaire cette année.

En complément, M. Filteau ajoute que le gouvernement a fait un effort important pour stabiliser les revenus des universités en considérant non pas la clientèle étudiante effective de 2020-2021, mais plutôt celle de 2018-2019. Cela fait en sorte que les revenus qui proviennent du gouvernement par rapport au financement de l'Université demeurent stables. La contrepartie est que l'Université n'aura pas de revenus provenant des droits de scolarité dans le cas des étudiants qui ne viendront pas étudier à l'Université et il n'y a pas subvention de Québec pour les étudiants déréglementés. Enfin, le montant de 6,9 M\$ génère de nouvelles dépenses imprévues, mais positives puisque la plus grande part de ce montant ira au soutien aux étudiants sous différentes formes.

M. Masson demande au recteur s'il a des informations concernant la pérennité du financement de la recherche, surtout la recherche fondamentale qui pourrait écopier s'il y avait des coupes dans le futur, dans le contexte où les gouvernements accumulent les déficits.

Le recteur, qui dit partager l'inquiétude de M. Masson parce que plusieurs secteurs de l'économie font des pressions pour obtenir des ressources accrues, indique que cela fait partie des représentations faites par le U15 qui fait valoir que le soutien à la recherche fondamentale est essentiel. Des représentations ont été faites par le U15 dans un mémoire déposé au fédéral, qui recommande d'augmenter de manière significative le soutien aux étudiants de 2^e cycle et en particulier de 3^e cycle ainsi qu'aux cycles postdoctoraux, et d'augmenter de manière significative les enveloppes destinées à la recherche des conseils subventionnaires. Donc, des efforts importants sont faits par les universités, mais il ne sait pas comment cela va porter dans le contexte où l'économie a été touchée fortement par la pandémie qui a généré des déficits très importants aux deux paliers de gouvernement.

M. Molotchnikoff s'informe si les bourses des organismes subventionnaires aux étudiants du 2^e cycle et en particulier du 3^e cycle ont été prolongées, soulignant que les étudiants ont été empêchés de travailler en raison de la COVID-19, et que ceux du campus MIL ont en plus été retardés par le déménagement de sorte que, dans certains laboratoires, certains étudiants n'ont pas pu progresser pendant un an. Il lui semble légitime que leurs bourses soient prolongées s'ils sont à mi-chemin de leur parcours.

Le recteur indique qu'à sa connaissance des efforts importants ont été faits pour maintenir le financement des étudiants pendant la COVID. Il cède la parole à la vice-rectrice responsable de la recherche pour plus d'information à ce sujet.

En ce qui concerne les bourses des étudiants payées à même une subvention de recherche, Mme Hébert indique que des mécanismes ont été mis en place par les organismes subventionnaires fédéraux pour prolonger les bourses des étudiants ; cela se fait directement des conseils vers les chercheurs. Il y a également le Fonds d'urgence en continuité de la recherche du Canada qui vise à compenser des frais qui pourraient être encourus en lien avec la COVID. Enfin, il y a des décisions prises par le secteur des études supérieures qui relève du vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, pour lequel Mme Béliveau pourra répondre. Elle assure que des efforts ont été faits au niveau des organismes subventionnaires et que l'on continue de travailler avec les Fonds de recherche du Québec pour un effort accru de leur part.

Mme Béliveau indique qu'il y a aussi eu des ajustements du côté des organismes subventionnaires pour les bourses d'étudiants ; des aménagements ont été faits pour compenser le temps qui a été perdu en lien avec la COVID. Pour ce qui est des bourses de l'Université, la direction continue d'observer la situation dans le partage des bourses pour la prochaine année et les années subséquentes, au besoin.

AU-0620-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

La présidente des délibérations invite le recteur à faire rapport sur les actions prises par la direction de l'Université en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19.

Le recteur fait un rapport de ce qui a été mis en place au cours de l'été, notamment en ce qui touche l'accueil des étudiants inscrits au trimestre d'automne. Il remercie la communauté universitaire pour tout le travail réalisé afin d'assurer un trimestre d'automne qui soit à la hauteur des attentes.

Sur le plan de l'enseignement, quatre modalités d'enseignement à la fois en présentiel et à distance et dans certains cas hybrides ont été mises en place, ainsi que des mesures sanitaires pour les activités sur le campus, tant pour les activités d'enseignement et d'encadrement que pour les services, par exemple les bibliothèques. L'organisation des espaces et des horaires a été revue ainsi que la répartition des salles de cours. Des caméras de captation ont été installées dans 170 salles ainsi que des équipements mobiles qui permettent de capter les cours en vidéo pour les transmettre en formation à distance. Un soutien de près de 5 M\$ a été octroyé aux facultés et aux écoles pour assurer la préparation des trimestres d'été et d'automne. Le recteur salue les nombreux professeurs et les chargés de cours qui ont participé aux formations offertes par le CPU pour s'approprier les outils de formation à distance et s'assurer de la qualité de l'enseignement.

À la fin de l'été, des activités d'accueil ont été organisées à la fois par les facultés, les unités, les associations étudiantes, la FAÉCUM et les services centraux, notamment une activité virtuelle qui a réuni près de 2000 personnes, dont les étudiants internationaux qui sont toujours à l'étranger.

Un suivi serré des inscriptions a été effectué tout au long de l'été que l'on va suivre pour soutenir la réussite des étudiants. Pour l'instant, on ne constate pas de déclin marqué des effectifs étudiants — on observe même une petite croissance.

De nombreuses représentations ont été faites au sujet de la situation des étudiants internationaux. Beaucoup de temps a été consacré aussi à la reprise ordonnée des activités de recherche pour assurer la sécurité des membres de la communauté. Il y a maintenant un retour partiel du personnel sur le campus, en particulier pour les services en présentiel.

Des mesures de prévention et de sécurité ont été mises en place. Du côté des immeubles, le service de prévention et de sécurité a mis en place des protocoles de nettoyage et de désinfection des salles de cours ainsi que de la signalisation et on s'est assuré d'avoir les équipements de protection individuelle requis. La direction de l'Université est en communication étroite avec la Direction régionale de santé publique, notamment pour les protocoles d'urgence, dans les cas d'écllosion, des protocoles de traçages et sur la quarantaine, etc., qui sont en voie d'être complétés.

Revenant à des questions sur le budget, présentées au point précédent, le recteur indique qu'un suivi très serré du budget est fait. On doit anticiper une réduction de certains revenus, potentiellement une réduction des droits de scolarité, et des revenus moindres liés à certains services auxiliaires, par exemple les services alimentaires, les cliniques, les résidences. Et bien que l'Université ait reçu un soutien financier de Québec, celui-ci ne permettra pas de combler la perte de revenus ni les dépenses additionnelles requises pour la mise en place des mesures de sécurité et des mesures pour assurer l'enseignement à distance. Il n'y aura donc pas d'équilibre budgétaire cette année. Un portrait plus clair à cet égard pourra être dégagé au cours des prochaines semaines.

Enfin, en ce qui concerne le télétravail, il annonce qu'avec le vice-recteur François Courchesne, on envisage la mise en place de mesures pour une réflexion avancée sur une politique de télétravail à l'Université qui dépassera le cadre de la COVID, en se basant sur les meilleures pratiques.

Le recteur cède ensuite la parole aux vice-recteurs et vice-rectrices pour faire le résumé des situations relatives à leur secteur.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau, fait un bref rapport concernant les effectifs étudiants et les mesures mises en place pour l'enseignement. En ce qui concerne les nouveaux étudiants, tel que mentionné par le recteur, la baisse anticipée des nouveaux étudiants ne s'est pas manifestée. Globalement, en date du 10 septembre dernier, on note une croissance de 2,3 % de nouvelles inscriptions cet automne, par rapport au 10 septembre 2019, soit le même nombre au 1^{er} cycle, avec des différences selon les facultés ; pour le 2^e cycle, une croissance notable de près de 8 % ; et pour le 3^e cycle, une augmentation de 8,9 % de nouvelles inscriptions. En ce qui concerne les étudiants internationaux, globalement, on constate une légère croissance, avec une baisse au 1^{er} cycle, dont la majorité sont des étudiants français, et une augmentation aux cycles supérieurs. Il faut cependant tenir compte que la date limite d'annulation de cours est le 27 septembre, et qu'il est possible que certains étudiants décident de demander une annulation étant donné le contexte particulier dans lequel ils se trouvent.

En ce qui concerne les étudiants déjà inscrits à l'Université, en date du 10 septembre, on constate une croissance du nombre d'étudiants de 1,8 % dans presque toutes les facultés. Le trimestre d'été a aussi vu une augmentation des inscriptions d'étudiants malgré les baisses dans certaines facultés où des étudiants ont dû aller travailler dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Pour ce qui est des activités d'enseignement créditées, 67 % des activités sont à distance, 18 % sont en présentiel et 15 % sont en mode hybride. Les activités en présentiel ont nécessité la mise en place de nombreuses mesures en regard des consignes sanitaires, notamment l'assignation des salles d'enseignement, de façon à limiter la circulation et les croisements ainsi que le nettoyage des salles entre les cours, l'embauche d'une escouade sanitaire pour sensibiliser la communauté universitaire à l'importance de respecter les consignes sanitaires. Par ailleurs, des activités de formation ont été offertes tout au long de l'été. Enfin, une enquête a été menée au cours du printemps et de l'été auprès des étudiants, des professeurs et des chargés de cours sur l'expérience du trimestre d'hiver en vue de bonifier la formation des enseignants, le soutien, les outils, etc. Les résultats ont été utiles pour mettre en place de nouvelles mesures et des ajustements. Cette enquête sera répétée à la mi-session pour voir comment cela a évolué au cours du trimestre d'automne, en vue d'aider à la préparation du trimestre d'hiver.

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Filteau, souligne d'abord l'énorme travail réalisé par les équipes de son vice-rectorat, dont notamment les équipes de prévention et sécurité, de la direction des immeubles, le Comité de gestion des urgences, qui se sont adaptés à l'évolution de la situation et aux directives changeantes de la santé publique. Sur le plan budgétaire, comme mentionné précédemment, le gouvernement a maintenu les revenus des universités basés sur la clientèle étudiante de 2018-2019. Pour l'instant, le nombre d'étudiants se maintient, mais il faudra suivre l'évolution de la situation. Il faut tenir compte de l'impact financier des coûts additionnels imprévus liés au soutien aux facultés pour l'adaptation des activités d'enseignement et de la baisse de revenus en provenance des services auxiliaires – stationnement, services alimentaires, résidences, librairies, cliniques universitaires. Un déficit budgétaire est donc à prévoir cette année pour l'UdeM, mais également dans les autres universités. Il semble que le gouvernement du Québec réfléchit à des mesures de soutien en cours d'année. Des représentations sont faites auprès du Ministère pour le sensibiliser à la réalité des universités.

En complément à l'annonce faite par le recteur concernant le télétravail, le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales, M. François Courchesne, ajoute qu'un comité en cours d'exercice a commencé des travaux sur le télétravail dans le contexte de l'impact de la construction du REM ; le mandat de ce comité est à peu près complété. Un nouveau comité d'experts prendra la relève avec le mandat de développer la vision du télétravail à l'Université de Montréal pour un horizon post-pandémique, soit à court et à moyen terme, mais aussi pour un horizon à long terme, soit 2030. Son travail

sera basé sur la littérature de pointe, sur les meilleures pratiques et surtout sur la disponibilité de données issues de sondages menés auprès de toutes les catégories d'employés de l'UdeM. Parmi les impacts que l'on veut considérer : les questions de santé physique et mentale, l'utilisation de l'espace que l'on fera à l'Université, les formations qui seront requises et l'ensemble de la vision des technologies qui devraient être déployées pour l'Université dans le contexte où le télétravail serait un mode de travail important à l'UdeM. Ceci dit, cela ne veut pas dire que l'Université va se transformer en institution à distance. La communauté sera informée et consultée.

La vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Marie-Josée Hébert, souligne le dévouement de l'ensemble de la communauté qui a contribué, par son implication, à la mise sur pied d'une structure d'appui au maintien et à la reprise des activités de recherche. La structure mise en place pour adapter la recherche en temps de pandémie demeurera active tant que la situation le requiert. D'autre part, toutes les informations concernant les mécanismes d'appui financier à la recherche sont disponibles sur le site de la recherche de l'UdeM, incluant le mécanisme interne d'allocation pour le fonds d'urgence de la continuité de la recherche du Canada, lancé cet été.

En complément aux informations présentées précédemment, la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, Mme Valérie Amiraux, précise qu'il y a plus de 2300 étudiants internationaux nouvellement inscrits qui n'auraient pas le droit de se rendre sur le territoire canadien. Elle rappelle que les seuls étudiants internationaux autorisés à venir au Canada sont ceux dont le permis a été validé avant le 18 mars 2020, ce qui soulève un enjeu pour de nombreux étudiants internationaux déjà inscrits dans un programme de l'Université.

Les membres sont invités à présenter leurs questions et commentaires.

M. Lippé demande si l'on peut espérer accueillir dans les laboratoires des gens de l'international en janvier, notamment des étudiants gradués et des postdoctorants.

Mme Amiraux rappelle que le droit d'entrée sur le territoire canadien relève d'une décision du fédéral qui est actualisée chaque fin de mois. Pour l'instant, selon l'information obtenue par Immigration Canada à la fin août, Immigration Canada traitait les documents reçus le 10 février dernier. À cela s'ajoute une série d'enjeux administratifs touchant les demandes de permis déposées actuellement. Toutes les provinces sont confrontées à la même situation. Elle craint qu'il y ait peu de changement d'ici la fin décembre et invite à considérer que l'on va demeurer sous ce même régime de restrictions pour le trimestre d'hiver 2021.

Mme Turgeon demande comment la direction envisage la collaboration avec les associations et les syndicats de l'UdeM pour les faire participer aux activités de reprise ou aux différents comités, notamment ceux touchant les questions de santé psychologique et physique. Deuxièmement, est-ce qu'il y aura des échanges et une collaboration avec les associations et les syndicats au moment de la prise de décision pour le trimestre d'hiver ?

Comme mentionné dans sa réponse à M. Saul, le recteur réitère qu'il souhaite que l'Assemblée universitaire soit un espace de dialogue, l'Assemblée étant un forum où tous les membres de la communauté sont représentés et où l'on peut élaborer les principes généraux. Depuis le mois de mars, il a eu des relations positives et a tenu de nombreuses rencontres avec plusieurs syndicats, notamment avec le SGPUM, et le SCCCUM. Il s'agit d'un effort de consultation qui va se poursuivre. Il souhaite entendre les informations que les syndicats reçoivent de leurs membres, et les décisions seront prises par la suite.

M. Courchesne ajoute qu'il y a eu la semaine dernière trois demi-journées de discussion avec le SGPUM qui se sont déroulées de façon positive et efficace. Ces discussions sont le reflet d'un engagement de maintenir la consultation avec les syndicats. Les échanges ont été fructueux tant pour les représentants syndicaux, les professeurs et la direction, donnant lieu à six lettres d'entente sur divers aspects de la vie académique, et d'autres sujets sont en discussion. Cela témoigne que la communication

existe dans les deux sens et que l'information se rend à la direction et fait partie des discussions et donc des décisions qui sont prises.

Mme Glaude rappelle que, lors de la dernière séance de l'Assemblée, une proposition avait été adoptée pour tenir une rencontre ponctuelle au sujet de la COVID avec les membres de l'Assemblée. Elle dit ne pas avoir reçu d'invitation au cours de l'été pour cette rencontre et demande pourquoi on a écarté cette avenue. D'autre part, en lien avec le commentaire précédent du recteur au sujet de ses rencontres avec les syndicats, elle mentionne qu'à titre de membre du syndicat 1244 elle n'a pas reçu une telle invitation. Elle désire savoir pourquoi, et si une rencontre avec le 1244 est envisagée.

Le recteur dit avoir entendu lors de la séance du mois de mai qu'il y avait une volonté qu'il y ait des occasions de discuter avec l'équipe de direction au sujet des enjeux soulevés par la COVID-19 au cours de l'été, mais pas de tenir une assemblée universitaire. Deux échanges, intitulés « Échange avec le recteur » ouverts à toute la communauté universitaire, incluant les membres de l'Assemblée, ont eu lieu en format virtuel. Quant aux rencontres avec le syndicat 1244, le recteur confirme qu'il a eu une rencontre avec l'exécutif du 1244 cet été.

M. Saul exprime sa reconnaissance à l'égard des instances qui ont pris la décision de faire en sorte que le trimestre ait lieu à distance ; avec le retour de la COVID observé actuellement on constate que c'est une décision responsable et sage. Il s'informe ensuite si l'Université a un mécanisme de consultation ou de contact régulier avec les autres universités de manière à échanger des informations et à s'inspirer des bonnes pratiques dans la situation anormale actuelle.

Le recteur confirme que c'est le cas, notamment via la table des chefs d'établissement du BCI qui se réunit environ une fois par semaine. Il y a aussi des tables qui réunissent les vice-rectorats par secteur. Beaucoup d'échanges et de consultations ont eu lieu au cours de l'été entre les universités toutes confrontées à un contexte pandémique, mais avec des réalités et des situations différentes.

M. Filteau ajoute qu'il y a également les tables des vice-recteurs, dont celle des vice-recteurs administration et finances qui a eu de nombreux échanges d'information et qui a été en contact avec le Ministère tout au long de l'été. Des échanges ont aussi eu lieu entre les vice-recteurs administration et finances des universités du Canada. Ces échanges ont contribué à la réflexion et aux relations avec le gouvernement et ils se poursuivent.

Mme Béliveau confirme qu'il en a été de même pour les affaires étudiantes et les études, des rencontres ont eu lieu tout au long de l'été, tant dans les établissements québécois que canadiens dans le cadre du U15. De plus, on est en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur, ce qui a aidé dans plusieurs dossiers.

En lien avec l'augmentation d'effectifs étudiants aux cycles supérieurs mentionnée précédemment, Mme Laplante demande si le nombre de cours offerts à l'Université était demeuré le même, et si le ratio enseignant-étudiant dans les cours avait été maintenu ou si, étant donné les contraintes d'espace physique, il y avait eu une augmentation.

Le recteur répond qu'à sa connaissance, il n'y a eu aucune directive pour augmenter les effectifs en s'appuyant sur une formation à distance.

Mme Béliveau abonde dans le même sens que le recteur.

M. Bouchard veut souligner le travail remarquable fait par les associations étudiantes pour que la rentrée de leur côté se déroule bien, toujours en soulignant l'importance du respect des consignes sanitaires. Il reçoit des messages positifs des étudiants qui remercient les enseignants, les auxiliaires et les TGDE pour la qualité de l'expérience qu'ils reçoivent malgré toutes les contraintes.

Le recteur, qui dit avoir été informé de ces messages, en est très heureux. Le sens des responsabilités manifesté par les associations étudiantes est une source de grande fierté pour lui.

En complément à la question de Mme Laplante concernant la hausse ou pas d'étudiants par classe, M. Desjardins demande si, en l'absence d'information quant à l'existence d'une directive, on compte assurer une veille à l'égard de cette information ou un suivi à l'égard de la directive qui n'a pas été donnée.

Le recteur confirme qu'il n'y a pas de directive et pas d'intention d'aller dans ce sens et de profiter de la situation pour augmenter le nombre d'étudiants par cours. Un suivi sera assuré à ce sujet.

Mme Béliveau confirme que l'on n'a pas les données précises concernant le nombre d'étudiants par cours. Il est possible qu'il y ait eu une croissance dans certaines facultés où le nombre d'étudiants est en augmentation, par exemple à l'École de santé publique, mais ce n'est pas par volonté d'augmenter le nombre d'étudiants par cours. Une vérification sera faite à ce sujet.

En réponse à cette question, M. Blanchette indique qu'à la FEP on observe un intérêt pour certains programmes qui ne sont pas offerts dans d'autres universités, et qui sont devenus accessibles à tout le Québec. Il s'attend à un déplacement de certains étudiants vers certains cours, ce qui se traduirait par une augmentation du nombre d'étudiants découlant d'un accès plus grand à ces programmes. On réfléchit à la façon de mieux soutenir les chargés de cours qui doivent répondre à cette hausse du nombre d'étudiants.

M. Masson demande si des informations récentes ont été diffusées concernant la mobilité sortante des chercheurs ; au printemps dernier, il avait été annoncé qu'elle était interdite jusqu'au 31 août. Concernant la mobilité entrante, il se dit surpris de la réponse à sa question précédente, à savoir que les chercheurs postdoctoraux et les étudiants des cycles supérieurs ne peuvent pas entrer au Canada, étant donné qu'ils font partie d'un des secteurs de recherche essentiels reconnus par Immigration Canada.

Mme Amiraux rappelle que les universités sont sujettes aux décisions d'Immigration Canada. Elle donne des précisions concernant les divers enjeux en lien avec la question des permis d'étude et les suivis et représentations faits auprès d'Immigration Canada. Dans les représentations faites par l'Université, le caractère essentiel de la continuité des activités de recherche est mis de l'avant chaque fois, mais pour l'instant ne suffit pas à permettre à des étudiants de venir au Canada. L'Université poursuit ses représentations concernant les étudiants internationaux ; elle se concerta avec les autres universités pour faire remonter une série de demandes et d'argumentations qui, pour l'instant, ne trouvent pas d'écho. De plus, elle a créé une attestation qui prouve que le programme commencé à distance va se poursuivre en présentiel à un moment donné.

En ce qui concerne la mobilité sortante des professeurs, M. Courchesne indique que la directive à l'effet que la mobilité sortante des professeurs était non recommandée a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2020. Cette décision était en lien avec les directives de Transport Canada, mais aussi en considération des assurances disponibles pour les professeurs à l'UdeM. L'offre pour les assurances a évolué considérablement dans les dernières semaines et il y a maintenant une couverture COVID-19 pour des séjours à l'extérieur qui comporte toutefois certaines limites, par exemple les assurances annulations ne sont pas admissibles dans le cas où l'annulation est due à la COVID-19. Et pour tenir compte de ce fait, une lettre d'entente a été signée pour permettre le report des années d'études et de recherche de façon à tenir compte du fait que, pour l'instant, ce n'est pas une option qui est abordable pour tous. Enfin, un soutien sera disponible pour l'accueil des professeurs de l'étranger.

M. Soulez présente une question au sujet des activités en présentiel des étudiants gradués en recherche, notamment dans le domaine de la recherche en santé. Il dit observer une certaine disparité dans les politiques des centres de recherche hospitaliers et demande s'il serait possible d'avoir une harmonisation non seulement entre les centres de recherche hospitaliers, mais aussi avec les activités de recherche campus pour les étudiants gradués qui doivent faire des expériences de recherche souvent en présentiel, ou pour la recherche clinique qui est très importante, notamment dans les domaines de l'oncologie.

Mme Hébert indique qu'à partir d'avril jusqu'à la mi-juillet, le vice-rectorat à la recherche a tenu des rencontres régulières avec les directions des centres de recherche dans le domaine de la santé et des services sociaux ; les règles appliquées à l'Université ont été développées en lien avec le réseau. Il y a toutefois certains établissements du réseau qui ont des vocations ou des populations particulières qui requièrent des aménagements, par exemple dans le cas des établissements qui ont été identifiés comme établissements COVID. Pour la période de l'été, il a été convenu de diminuer les rencontres avec les directions des centres de recherche du réseau et de les réactiver à l'automne selon une fréquence adaptée à la situation sanitaire. Une première rencontre aura lieu cette semaine avec les vice-doyens recherche et par la suite avec les directions des centres dans le domaine de la santé. On ne s'attend pas à ce que tout soit exactement pareil dans l'ensemble du réseau, parce qu'il y a des situations particulières, mais on s'attend à ce que l'on adhère à des principes communs qui soient déployés dans l'ensemble du réseau.

M. Molotchnikoff revient sur le propos de M. Courchesne au sujet du télétravail : il dit s'inquiéter de l'impact négatif que pourrait avoir une extension du travail à distance sur les relations humaines à l'Université ; à son avis, la prudence s'impose à cet égard. Par ailleurs, il tient à témoigner du grand dévouement de tout le personnel, en particulier au MIL où il y a le personnel de l'Université, mais aussi les employés qui terminent les travaux du bâtiment. Par ailleurs, il souhaiterait que plusieurs correctifs soient apportés. Premièrement, il lui semblerait utile d'apporter de la souplesse aux règlements. Deuxièmement, soulignant le soutien très utile reçu pour les cours à distance, en particulier des modérateurs, il déplore que l'on n'alloue par cours que 24 heures pour des modérateurs, faisant en sorte qu'un cours de 33 heures n'est couvert que pour les deux tiers de la durée ; il souhaiterait plus de souplesse à cet égard.

M. Courchesne, qui précise qu'il a plutôt dit le contraire au sujet du télétravail, réitère que le télétravail sera toujours un outil parmi d'autres. La direction souhaite tirer les meilleures leçons de l'expérience en temps de pandémie pour voir comment cela peut s'intégrer dans les pratiques de travail. Il n'y a pas de volonté de prolonger indûment le télétravail, de manière opportuniste, une fois la pandémie terminée. Enfin, il croit profondément que l'Université est solidement ancrée sur des relations humaines en enseignement, en recherche et pour le travail en général.

En réponse à la question sur les modérateurs, Mme Béliveau indique que les budgets à cet égard ont été transférés dans les facultés qui ont des façons différentes de procéder pour les auxiliaires d'enseignement, donc cette question a été traitée par la FAS dans ce cas-ci.

Mme Gariépy remercie MM. Bouchard et Jutras qui ont souligné les efforts des associations étudiantes qui ont fait preuve de beaucoup d'ingéniosité pour s'assurer que les activités de la rentrée soient sécuritaires et assurer une expérience étudiante intéressante malgré la situation.

Étant donné qu'un certain reconfinement est possible en cours d'année et que des mesures seront prises par l'Université dans ce contexte, et sachant qu'un plan de reconfinement sera présenté au ministère de l'Enseignement supérieur cette semaine, elle demande s'il serait possible d'avoir accès à ce guide et si la communauté universitaire allait en être informée.

Le recteur précise qu'il ne s'agit pas d'un plan de confinement, mais plutôt d'un plan d'urgence qui sera déposé au Ministère le 15 septembre. Il signale que les informations les plus utiles se trouveront plutôt dans les protocoles d'urgence en cas d'éclosion, ces documents sont en préparation et il estime qu'il serait utile qu'ils soient diffusés largement et que les gens soient au courant de la manière dont le protocole va se déployer en cas d'éclosion. Enfin, dans une bonne mesure, le contrôle des activités liées aux éclosions, au traçage, aux indications de quarantaine est entre les mains de la DRSP, l'Université y collabore étroitement, mais c'est de ce côté que les orientations principales s'élaborent pour ce qui est des éclosions qui surviendront sur le campus.

En écho aux divers commentaires exprimés, Mme Guay, de concert avec son collègue Michael Séguin, suggère de mettre sur pied un petit groupe de travail, collégial, de l'Assemblée universitaire afin de suivre plus régulièrement la situation qui va entraîner beaucoup de transformations au sein de l'Université que l'on ne peut pas entrevoir actuellement. Ce groupe de travail permettrait de faire le pont

avec le comité d'experts, mentionné par M. Courchesne, et de réunir diverses informations qui viennent de partout au bénéfice de l'Assemblée universitaire. Elle indique qu'elle pourra en faire la proposition au moment opportun.

Le recteur pense qu'un tel comité ne serait pas suffisamment agile pour participer à la réflexion sur les décisions au quotidien. Concernant les réflexions à plus long terme, il indique deux secteurs où la réflexion est amorcée : le comité d'experts mentionné par M. Courchesne, dont il souhaiterait d'abord voir les résultats pour qu'ils soient ensuite débattus à l'Assemblée pour orienter les grands principes qui gouvernent le développement et l'orientation de l'Université sur le long terme, de même que sur l'enseignement à distance, où une réflexion est amorcée à travers des comités de travail dans le cadre du VRAEE. Un effort énorme est fait pour obtenir ces informations provenant des professeurs et des étudiants par les sondages évoqués par Mme Béliveau, ainsi que les tables avec les différents syndicats mentionnés par M. Courchesne. Il estime qu'il y a actuellement des processus adéquats de circulation d'information dans les deux directions. Viendra peut-être un temps pour élaborer une politique sur le télétravail ainsi que pour la formation à distance dans une perspective prolongée, mais il n'est pas certain que l'on soit rendu à cette étape avant d'avoir en mains l'information pertinente sur ce qui se passe à l'heure actuelle et ce qu'on peut en tirer.

En complément d'information, la présidente des délibérations mentionne à Mme Guay que pour demander la création du Comité il faut présenter le mandat du comité, une composition du comité, élire ses membres, etc. Elle lui suggère, si elle souhaite maintenir sa proposition, de faire une demande au Comité de l'ordre du jour avec les justificatifs requis.

Mme Daoust, qui participe à sa première réunion de l'Assemblée universitaire, se dit heureuse d'entendre les mots de félicitations pour les employés de soutien ; elle les prend aussi pour les cadres et professionnels qu'elle représente avec ses autres collègues. Elle demande à M. Courchesne des précisions concernant le comité d'experts sur le télétravail. Notamment, quelle est la composition du comité ? Est-il déjà formé et peut-on avoir plus d'information sur ce comité ?

M. Courchesne indique que la formation du comité n'est pas achevée et que la communauté sera approchée pour être intégrée à la réflexion du comité le moment venu.

En réponse à la question de M. Molotchnikoff, M. Bouchard explique que les mesures de soutien pour l'enseignement qui ont été mises en place pour le trimestre d'automne l'ont été au meilleur des connaissances, mais comme la situation est nouvelle, on apprend de l'expérience et on fait des ajustements pour le trimestre d'hiver afin d'en faire bénéficier le plus possible les étudiants ainsi que les professeurs et les chargés de cours. Il est heureux d'entendre le commentaire sur les modérateurs. Pour le prochain trimestre, on souhaite envisager plus de multimodal ou des mesures qui permettent une certaine présence sur le campus, ce qui veut dire qu'il faut repenser le rôle pour les modérateurs ou pour les auxiliaires. Dans le cas des chargés de cours qui n'ont pu bénéficier de mesures de soutien, il assure que cela n'était pas délibéré, mais plutôt dû au fait que le calendrier des mesures ne correspondait pas au calendrier d'affichage des chargés de cours. Il souligne l'importance de communiquer et de sensibiliser à la fois la direction de département et la direction de la Faculté sur la façon dont les mesures de soutien ont été déployées et ont été reçues, et si des ajustements sont à faire pour certains types de cours, afin que l'on puisse ajuster le tir pour le prochain trimestre. En réponse à une autre question, il assure qu'il n'y a eu aucune invitation à faire des économies d'échelle en consolidant des cours du fait que les cours étaient à distance. Avec toutes les directions de département, il a été clairement discuté que le fait que l'on soit à distance ne devait pas être vu comme une invitation à faire des cours de masse au-delà de la planification que l'on fait habituellement dans les départements pour les programmes en cours. La planification des charges de cours a été faite comme à l'habitude. Enfin, il précise que tous ont été sensibilisés au maintien des standards académiques.

En complément à l'intervention de Mme Glaude, M. Ghanty confirme que le syndicat 1244 a rencontré le recteur et le vice-recteur responsable des ressources humaines au cours de l'été, mais souligne la difficulté d'obtenir de l'information de façon régulière sur les prochaines étapes. On est

conscient que la situation est changeante, mais il invite la direction à maintenir un dialogue régulier au sujet des prochaines étapes, notamment la durée du télétravail et les modalités à cet égard.

Le recteur dit bien recevoir le commentaire. Il rappelle qu'il a été convenu cet été que la direction de l'Université maintienne la communication avec tous les syndicats et toutes les associations de l'Université pour ce type d'enjeux. Il considère comme souhaitable de mettre d'abord en place le processus de réflexion par le comité d'experts, qui s'appuiera sur les informations qui proviendront des consultations avec différents groupes au sein de l'Université. Pour les prochaines étapes concernant le télétravail, il a été clairement annoncé que pour l'automne on continue à privilégier le télétravail. Pour la suite, on verra en fonction de l'évolution de la pandémie.

M. Courchesne ajoute que M. Ghanty fait probablement référence à une réunion du syndicat 1244 avec des membres de la direction des ressources humaines en août dernier, qui a probablement permis de répondre à un certain nombre de questions, et que de telles rencontres d'échanges d'information pourront être répétées.

AU-0620-8 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE
MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2020-A0021-0620^e-591, 592

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2020-A0021-0620^e-591. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0620-8.1 **COMITÉ DES DIFFÉRENTS : NOMINATION D'UN SUPPLÉANT AU
PRÉSIDENT (PROFESSEURS)**

Le Comité de nomination n'a reçu aucune suggestion en regard du poste à pourvoir. Un nouvel appel de candidatures sera lancé ultérieurement.

AU-0620-8.2 **COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION DE
DEUX PROFESSEURS**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- Mme Hélène Lebel, professeure titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre professeure, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2023 ;
- Mme Joëlle Morrissette, professeure agrégée au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre professeure, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2023.

AU-0620-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 5 octobre 2020, à 14 heures.

La présidente des délibérations souligne le fait que depuis que l'Assemblée se tient en ligne, il n'y a jamais eu autant de personnes présentes. En moyenne entre 90 et 100 membres participent à l'Assemblée.

AU-0620-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 35.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 5 octobre 2020, délibération AU-0621-2